



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Autonomie et maintien à domicile : consultation par un infirmier

Question écrite n° 33819

Texte de la question

M. Pierre Cabaré attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargée de l'autonomie, sur les conclusions des états généraux infirmiers qui se sont tenus le 1er octobre 2020. Ces états généraux ont fait ressortir pas moins de 25 propositions élaborées par 34 organisations infirmières. Certaines de ces propositions sont à destination des infirmiers libéraux. L'une de ces propositions consiste à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, instituer une consultation infirmière d'évaluation et de coordination du parcours de santé (analyse de la situation de la personne, bilan vaccinal, planification des besoins et des interventions nécessaires). Dans la perspective de la loi grand âge et autonomie que le Gouvernement et la majorité sont en train d'élaborer, il souhaite savoir si elle est favorable à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Cabaré](#)

Circonscription : Haute-Garonne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33819

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Autonomie](#)

Ministère attributaire : [Solidarités, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7885

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)